

DEC162219DR19

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Vincent GOUJON délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UM 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie », dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC162121INC du 02 septembre 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK et nomination de Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506 « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie »,

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian FERNANDEZ, directeur par intérim de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005<sup>1</sup> susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian FERNANDEZ, délégation de signature est donnée à Madame Sophie GREARD, Assistant Ingénieur, et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC150266DR19 du 04 novembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 septembre 2016

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional  
Vincent GOUJON